

Noms de famille : origine, étymologie et transmission



Origine des noms de famille

Jusqu'au 11^e siècle, les personnes ne portaient qu'un nom de baptême. Au 12^e siècle, l'explosion démographique oblige les populations à donner des surnoms aux individus afin d'éviter les confusions.

La Chine est le pays à avoir utilisé le plus tôt le nom de famille, depuis 5000 ans environ. Les Romains portaient 3 noms : un praenomen (prénom) + un nomen gentilicium (lignée) + un cognomen (surnom).

Étymologie des noms de famille

Connaître l'origine du nom est intéressante. Elle donne quelques informations sur l'origine de vos ancêtres (origine géographique, origine sociale, métiers...).

Les noms de famille viennent :

- d'anciens prénoms de baptême : Nicolas...
- de professions : Meunier, Maréchal, Boulanger...
- de sobriquets et surnoms de toutes sortes liées à l'apparence physique (Roux, Brun, Borgne...), aux traits de caractères (Lesage)
- de lieux géographiques : Dupont (habitant près d'un pont), Dupré
- de plantes, d'arbres, d'animaux...
- du rang social...

Les noms ont évolué au cours des siècles. Ils existent de très nombreuses variantes orthographiques d'un nom (Laurent, Lorant, laurant, Laurans) et des diminutifs (avec des variantes orthographiques : Laurencin, Laurancin, Laurençon, Lauranson, Lauransot, Laurensot...).

La Bretagne, la Corse, le Pays basque, les Flandres françaises, l'Alsace-Lorraine, le Roussillon et les régions de langue occitane et franco-provençale ont des patronymes spécifiques (histoire, langue...). Il arrive que les noms de famille apparaissent selon les actes en langue régionale ou en français. Il faut donc en tenir compte dans ces recherches.

Quelques explications sur l'[étymologie des noms basques](#)

Transmission du nom de famille

En Italie, en Belgique et au Luxembourg, l'enfant légitime porte obligatoirement le nom de son père.

On donne d'ailleurs comme définition du patronyme : "nom de famille". Etymologiquement, patronyme vient du latin pater, le père. Il existe aussi le matronyme, nom transmis par la mère, du latin mater.

En Espagne, par exemple, l'enfant légitime porte à la fois le nom de son père et celui de sa mère.

En Angleterre et au Pays de Galles, les parents choisissent le nom qu'ils transmettent à l'enfant légitime.

En Allemagne et au Danemark, l'enfant légitime porte le nom de famille de ses parents et, à défaut d'un nom commun aux parents, ces derniers choisissent le nom qu'ils lui transmettent.

En France, la réforme du nom de famille : La loi du 04/03/2002 modifie la transmission des noms de famille. Elle est publiée au Journal officiel du 05/03/2002. Elle est entrée en vigueur le 01/01/2005. Cette loi modifie les règles puisqu'elle intègre la possibilité de transmission du nom de la mère. En savoir plus : Réforme du nom de famille (**Note CGCP Voir fin d'article**)



Les difficultés posées par les noms en généalogie

Ce guide présente tous les problèmes que l'on peut rencontrer avec les noms et prénoms. Pratique pour lever bien des blocages...

Commander le livre [Les difficultés posées par les noms en généalogie](#)

Et la généalogie ? La question de l'orthographe

1) **Il n'y a pas d'orthographe.** Les patronymes évoluent d'un acte à un autre, selon la personne qui l'écrit (connaissance du nom...), selon la prononciation...

Il ne faut pas s'arrêter à une orthographe. il faut aussi chercher des orthographes approchantes. **Pensez à la phonétique !**

Vous serez très surpris des évolutions d'un patronyme. Un nom de famille peut être écrit de manière différente dans le même acte.

Attention aux particules, au Le qui apparaît et disparaît : delacroix, de la Croix, lacroix, lacroix, Croix...

2) **Des formes régionales** : Le patronyme d'une personne peut aussi apparaître soit en français soit dans la langue régionale.

Exemple : en Bretagne, Le Jeune = Le Yaouanc, Ar Yaouanc...

3) **Des changements de noms, des ajouts** :

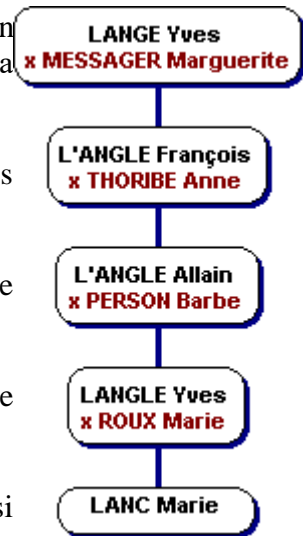
- Suite à un anoblissement, à l'achat d'une terre : on ajoute alors le nom de la terre : La famille Monjaret devient Monjaret de kerjégu.
- Au 18e, les familles nobles ajoutent la terre à leur nom. Les familles Couffon de Kerdellec'h, Couffon de Trevros, Couffon de bellevue sont en fait les différentes branches de la famille Couffon.
- Des personnes souhaitent changer de nom (nom trop lourd à porter, francisation souhaitée...).

Noms de famille (origine, étymologie...) : sites à consulter

- Dictionnaire des noms de famille
- La France de votre nom de famille : Combien de personnes portent votre nom
- Noms de famille gascons
- Noms de famille méridionaux
- Noms de famille flamands
- Noms de famille de Suisse Romande

Bibliographie

- Pierre-Gabriel Gonzalez, **Grand Dictionnaire des noms de famille**, Editions Ambre, 2001. Première étape de votre généalogie : le "Grand dictionnaire des noms de famille", fréquence, localisation et origine des 10 000 noms de famille. Disponible chez l'auteur, Pierre-Gabriel Gonzalez, 44 rue Bonnet Tixier - 63360 Gerzat, avec une dédicace personnalisée, 35,40 euros (port compris)



- Jean-Louis Beaucarnot, **Les noms de famille et leurs secrets**, Robert Laffont, 1999
- Paul Fabre, **Les noms de personnes en France**, collection Que sais-je ? PUF, Paris, 1998 (n°235)
- Jean-Louis Beaucarnot, **Laissez-parler les noms**, Lattès, 2004
- Albert Dauzat, revu par Marie Thérèse Morlet, **Les noms de famille de France**, librairie Guénégaud, Paris 1977
- Collectif, **Encyclopédie des noms de famille**, Archives Et Culture, 2002
- Marie-Thérèse Morlet, **Dictionnaire étymologique des noms de famille**, Perrin, 1991
- Marie-Odile Mergnac, **Trouver l'origine des noms de famille**, Autrement, Paris, 2005
- Laurent Fordant, **Tous les noms de famille de France et leur localisation en 1900**, Archives et cultures, Paris, 1999 (Liste des 520 000 noms présents au début du siècle)
- **Les cartes de France de tous les noms de famille**, CD ROM d'après les fichiers de l'INSEE (1891-1990), Editions SWIC, 233 rue Saint-Honoré 75001 Paris
- Paul Lévy, **Les noms des israélites en France**, PUF, Paris, 1960
- Beth Hatefutsoth, **Guide des patronymes juifs**, collection Hebraica, Solin / Actes Sud, 1996
- Claude Mezrahi, **Les secrets et trésors cachés des noms de familles juifs**, A J presse, Paris, 2001
- Laurent Herz, **Dictionnaire étymologique des noms de famille français d'origine étrangère et régionale**, L'Harmattan, Paris, 1997
- Albert Deshayes, **Dictionnaire des noms de familles bretons**, Le Chasse-Marée / ArMen, Douarnenez, 1995
- Gwennoù Le Menn, **Les noms de famille les plus portés en Bretagne : 5000 noms étudiés**, Spézet, Coop Breizh, 1993
- François Chomel, **Dictionnaire historique, géographique, étymologique des noms de famille du HautVivarais**, chez l'Auteur, Annonay, 1992
- Jacques Astor, **Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du midi de la France**, Editions du Beffroi, 2002
- Jules Herbillon et Jean Germain, **Dictionnaire des noms de famille en Belgique romane et dans les régions limitrophes (Flandre, France du nord, Luxembourg)**, édité par le Crédit Communal, Bruxelles, 1996 en 2 volumes (1° A-N; 2° O-Z)
- Félix Fenouillet, **Des noms de famille en Savoie**, "extrait du tome XXXII des mémoires et documents de l'Académie Chablaisienne (1919), réimprimé en 1997 aux éditions Jeanne Laffitte (ISBN : 2-7348-0098-5)

Si vous connaissez un ouvrage qui pourrait être indiqué dans cette rubrique, écrivez-nous à cette adresse : info@guidedegenealogie.com

La fin du patronyme et la naissance du nom de famille...

Cette page donne un aperçu de la réforme qui touche aussi les noms de famille pour les adoptions. La circulaire de présentation de la loi ne fait pas moins de 105 pages !

Transmission du nom de famille avant le 01 janvier 2005

L'enfant portait obligatoirement le nom de son père (ou de sa mère si le père est inconnu).

La réforme du nom de famille

La loi du 04/03/2002 modifie la transmission des noms de famille. Elle est publiée au Journal officiel du 05/03/2002. Elle entre en vigueur le 01 janvier 2005.

Les changements de la loi : Légifrance, l'Assemblée Nationale. Cette loi modifie les règles puisqu'elle intègre **la possibilité de transmission du nom de la mère.**

Le principe : Les enfants pourront porter le nom de leur père ou de leur mère ou une combinaison des noms des deux parents et les transmettre à leurs propres enfants. Les règles d'application varient selon l'âge de la personne concernée par ce nom. Il n'est pas possible de transmettre les deux doubles noms.

Toute mention au patronyme est supprimée dans la loi. En effet, patro vient du latin pater, le père. Cela faisait donc référence au nom du père. Le mot patronyme est remplacé par nom de famille.

Cas pratique de transmission du nom de famille...

1ere génération :

Marc MARTIN épouse Marie DUPONT.

1ere possibilité

MARTIN
Hugo
▪ 1er janvier 2005
Le nom du père

2e génération : 4 possibilités...

Quatre possibilités pour le nom du premier enfant d'un couple né après le 01/01/2005 :

2e possibilité

DUPONT
Hugo
▪ 1er janvier 2005
Le nom de la mère

Le double nom est donc créé : le nom accolé de chacun des parents est identifiable par le séparateur --. Ce séparateur doit être mentionné sur les actes de l'état civil. Le double tiret évite la confusion avec les noms composés qui préexistent à l'entrée en vigueur de la loi.

3e possibilité

MARTIN -- DUPONT
Hugo
▪ 1er janvier 2005
Le nom du père puis de la mère

Les frères et soeurs (les benjamins) portent obligatoirement le même nom que l'aîné. En cas de désaccord, c'est le nom du père qui est retenu.

4e possibilité

DUPONT -- MARTIN
Hugo
▪ 1er janvier 2005
Le nom de la mère puis du père

Pour les enfants nés avant la loi et âgés de moins de 13 ans, les parents peuvent, jusqu'en juin 2006, demander à ce que soit ajouté le nom qui n'avait pas été transmis.

3e génération : 14 possibilités !

Monsieur DUPONT -- MARTIN rencontre la demoiselle DUCHAMPS -- DUBOIS de LACIME des NOES. Ils ont un enfant.

A) Ils font une déclaration de choix de nom en application de l'article 311-21. L'enfant pourra s'appeler :

1. DUPONT
2. DUCHAMPS
3. MARTIN
4. DUBOIS DE LACIME DES NOES
5. DUPONT -- MARTIN
6. DUCHAMPS -- DUBOIS DE LACIME DES NOES
7. DUPONT -- DUBOIS DE LACIME DES NOES
8. DUBOIS DE LACIME DES NOES -- DUPONT
9. MARTIN -- DUBOIS DE LACIME DES NOES
10. DUBOIS DE LACIME DES NOES -- MARTIN
11. DUPONT -- DUCHAMPS
12. DUCHAMPS -- DUPONT
13. MARTIN -- DUCHAMPS
14. DUCHAMPS --MARTIN

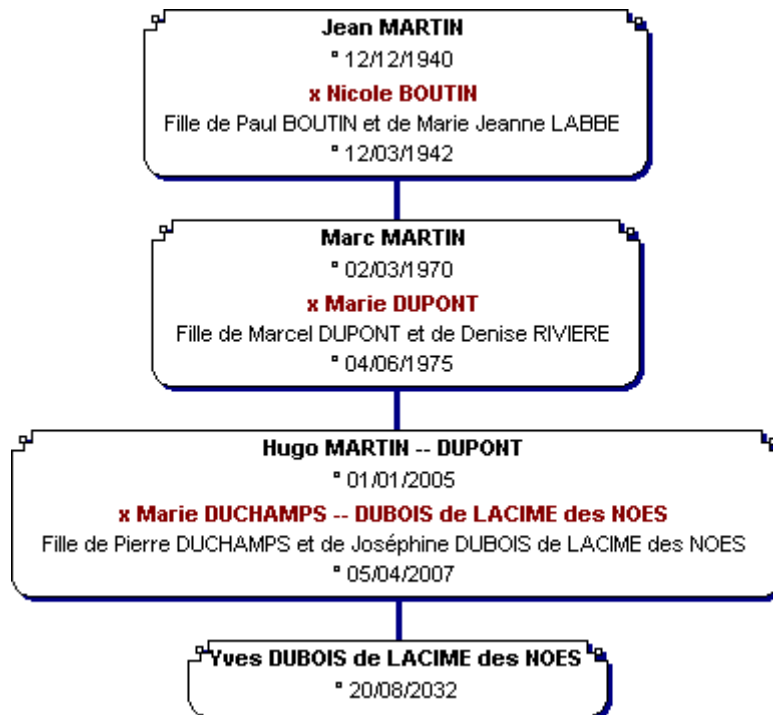
L'accolement de deux doubles noms est impossible ainsi que l'inversion des vocables constituant le double nom des parents.

B) Les parents ne font aucune déclaration de choix de nom

- L'enfant prend le nom de son père lorsque sa filiation est établie simultanément à l'égard de l'un et de l'autre de ses parents : DUPONT -- MARTIN
- L'enfant prend le nom du parent qui l'a reconnu en premier : DUPONT -- MARTIN ou DUCHAMPS -- DUBOIS de LACIME des NOES

La faculté de choix de nom ouverte aux père et mère ne peut être exercée qu'une seule fois.

Avantages et inconvénients de la réforme ...



Les avantages :

- Plus d'égalité et de liberté
- Possibilité de changer de nom pour un patronyme difficile à porter
- Perpétuer un nom de famille qui allait disparaître

Les inconvénients :

- Conflits possibles au sein de la famille notamment pour la 2e génération
- Recherches généalogiques dans les années à venir plus difficiles

Et les logiciels de généalogie ?

Si le choix du nom est maintenant possible, **la pratique ne change pas vraiment**. Le nom du père est toujours choisi en grande majorité. Cela va donc concerner quelques personnes.

Dans les logiciels, comme Généatique, **vous pouvez saisir un nom différent entre le père et les enfants** (voir l'arbre de droite issu de Généatique).

Notez que cette pratique existait déjà au Moyen Age dans les familles nobles : Un homme décidait de prendre le nom de sa mère dernière héritière d'une seigneurie.

Consultez aussi la page sur les noms de famille (origine, étymologie, évolution ...